

ATTESTATION PARENT SEUL

Je soussigné(e) :

Monsieur/Melle/ Mme

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à

Domiciliée au :

Nationalité :

Déclare être la mère /père biologique de :

De l'Enfant mineur, désigné ci-après et garantit être **seule titulaire de l'autorité parentale sur cet Enfant :**

Enfant

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à

Demeurant :

Nationalité :

- déclare qu'il n'existe aucune procédure de reconnaissance en paternité de mon enfant en cours

- déclare qu'il n'existe aucune décision ayant attribué ou délégué l'autorité parentale sur mon enfant.

-atteste, par la présente, de l'exactitude et l'exhaustivité des informations ci-dessus.

DATE ET SIGNATURE :

Initiales des deux parents ou du/des titulaire(s) de l'autorité parentale : /.....
Initiales de leur fils/fille, à l'appréciation des parents et en tout état de cause si il/elle a plus de 13 ans :.....

ATTESTATION PARENTS BIOLOGIQUES / TITULAIRES AUTORITE PARENTALE

Nous soussignés :

Monsieur

Nom :

Prénom :

Né le : à

Domicilié :

De nationalité :

Tél /Port :

Et

Madame

Nom :

Prénom :

Née le : à

Domiciliée :

De nationalité :

Tél /Port :

Déclarons et garantissons être seuls et pleinement titulaires de l'autorité parentale de notre fils/fille mineur ci-dessous désigné(e) :

Melle/Mr

Nom :

Prénom :

Né(e) le : à

Domicilié(e) :

De nationalité :

Agé(e) de :

Nous garantissons, par la signature des présentes, être les parents biologiques de notre fille/fils et/ou les titulaires de l'autorité parentale le concernant (si celle-ci est détenue par une ou des personne(s) autre que ses parents biologiques), et intervenir aux présentes en qualité de représentants légaux du mineur mentionné ci-dessus.

Fait à, Le

Signature de la mère ou
du/des titulaire(s) de l'autorité parentale

Signature du père ou
du/des titulaire(s) de l'autorité parentale

Initiales des deux parents ou du/des titulaire(s) de l'autorité parentale : /.....
Initiales de leur fils/fille, à l'appréciation des parents et en tout état de cause si il/elle a plus de 13 ans :.....

NOUS SOUSSIGNONS

M. (nom) (Prénom)
Né le : à
Domicilié au
Tel / Adresse email :

ET/OU

Mme (nom) (Prénom)
Née le : à
Domiciliée au
Tel / Adresse email :

- Déclarons avoir la pleine autorité et responsabilité légale de notre fils/fille mineur(e) dénommé(e) :

M. Melle (nom) (Prénom)
Né(e) le : à
Domicilié(e) au :

MERCI DE LIRE CETTE AUTORISATION DE DIFFUSION, AVANT D’Y APOSER VOTRE SIGNATURE.

Nous déclarons donner la présente autorisation avec le plein consentement de notre fils/fille mineur(e).

Nous déclarons être libres de consentir les présentes et garantissons que les droits consentis aux présentes ne sont pas contraires à des droits consentis à des tiers. En conséquence de quoi, nous garantissons la Société ou toute autre personne physique ou morale qu’elle se substituerait contre tous recours qu’un tiers pourrait engager à son encontre du fait de la réalisation et/ou de l’utilisation des Enregistrements.

Déclarons, avoir confirmé auprès de la société **ENDEMOLSHINE PRODUCTION**, société par actions simplifiée au capital de 116 310 000 €, dont le siège social est situé au 10, rue Waldeck Rochet, 93300 Aubervilliers immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro B 414 154 237 (ci-après la « Société ») ainsi que toute société à laquelle elle transférerait en tout ou partie le bénéfice de ses droits, le souhait de notre fille/fils mineur(e) de participer et/ou d’apparaître et pouvoir apparaître, au sein du jeu télévisé intitulé provisoirement ou définitivement « **Personne n’y avait pensé !** » (ci-après le « Programme »), lors d’un tournage dont les images pourront être notamment insérées au sein du Programme, destiné à être diffusé en principe et notamment sur la chaîne de télévision France 3 et/ou les chaînes de télévision du Groupe France Télévisions et/ou le cas échéant sur d’autres chaînes de télévision et exploité en tout ou partie sur différents autres supports notamment sur réseaux de communication au public notamment internet/téléphonie fixes et/ou mobiles.

Nous déclarons avoir pris connaissance de la « Charte relative à la participation des enfants à des émissions de télévision » annexée aux présentes.

Nous déclarons avoir été informé(e) que la charte déontologique EndemolShine est consultable sur le site www.endemolshine.fr et m’engage à la respecter sans réserves.

Nous déclarons donner, avec le plein consentement de notre fils/fille mineur(e), à titre gracieux, notre accord pour que son prénom, son éventuel pseudonyme, son image, sa voix, ses éventuels témoignages et/ou interventions et tout ce qui pourra être filmé le concernant et/ou photographié et/ou enregistré par la Société (les « Enregistrements ») puissent être fixés et/ou reproduits et/ou représentés par la Société, ses ayants-droit et/ou cessionnaires.

Nous déclarons savoir que les Enregistrements sont susceptibles d’être exploités en tout ou partie, notamment sur une ou plusieurs chaînes de télévision et/ou via différents réseaux (tels que réseau numérique terrestre, par satellite, réseaux câblés, DSL, TMP, etc...), sur internet et/ou par téléphonie fixe ou mobile ;

Nous déclarons que les autorisations consenties aux présentes ne portent pas atteinte ni ne contreviennent aux droits des tiers. En conséquence de quoi, nous garantissons la Société ou toute personne physique ou morale qu’elle se substituerait contre tous recours qu’un tiers pourrait engager à son encontre du fait de la réalisation et/ou de l’utilisation, et/ou de l’exploitation des Enregistrements.

I. AUTORISATION DE FIXATION ET D’EXPLOITATION DES ENREGISTREMENTS

Nous autorisons par la présente, à titre gracieux et exclusif, la Société et/ou toute société qu’elle se substituerait, à procéder et faire procéder à toute captation, fixation, reproduction et/ou communication au public des Enregistrements, en totalité ou partiellement, et ce par tous moyens de diffusion et/ou d’exploitation connus ou inconnus à ce jour, et notamment sans que cette liste ne soit limitative :

- tous moyens de diffusion linéaire et notamment par télédiffusion et radiodiffusion, notamment en mode numérique et/ou en analogique, par voie hertzienne terrestre, câble, satellite, TNT, ADSL, fibre, par tous procédés de transmission en ligne tels que les réseaux de télécommunication et notamment les réseaux de type internet et téléphonie mobile, Web TV, en vue de sa communication au public, à titre gratuit sur des chaînes de télévision interactives (notamment mais non exclusivement au titre de la Catch Up TV et du preview) ou contre paiement d’un abonnement forfaitaire ou d’un prix individualisé, inhérents à la télédiffusion et à la radiodiffusion, et par tout moyen et/ou traitement d’images et/ou du son connu ou inconnu à ce jour, en ce compris notamment à titre d’exemple la télévision mobile (telle que DVB-H ou T-DMB, la TMP...), y compris par tous réseaux téléphoniques au travers notamment de la technologie DSL, ainsi que par tout réseaux de communications électroniques, quels que soient les terminaux de réception fixes et/ou mobiles; par tous moyens de diffusion non linéaires incluant notamment tous moyens par lesquels l’utilisateur décide du moment où le programme lui est transmis par le fournisseur de services de média, en tout ou partie par Services de médias audiovisuels à la demande (SMAD) notamment pour une exploitation de type pay-per-view, par « vidéo à la demande » (VoD) par tous réseaux de communications électroniques connus ou inconnus à ce jour, par tous moyens ou procédés connus ou inconnus à ce jour, incluant notamment le « streaming » ou « downloading » sur des récepteurs de télévision, sur tout support fixe (télévision, ordinateur, etc.) ou portatif (téléphone, ordinateur portable, agenda électronique, assistants personnels électroniques, tablettes tactiles, console de Jeu (PSP, etc.) et ce que le Programme soit accessible au consommateur final à titre gratuit (free VOD, etc.) ou onéreux (SVOD, offres groupées, paiement à l’acte, etc.).

- exploitation sur internet notamment sur le site www.endemolshine.fr (et autres extensions), le site consacré au Programme et/ou aux programmes incluant tout ou partie du Programme (notamment sur le(s) site(s) web du (des) diffuseur(s) et/ou le site de tous partenaires, (streaming, podcast, téléchargement avec possibilité de stockage définitif, reproduction et communication des Enregistrements en tout ou partie par les internautes, en accès gratuit ou payant, fixe ou

Initiales des deux parents ou du/des titulaire(s) de l’autorité parentale : /.....
Initiales de leur fils/fille, à l’appréciation des parents et en tout état de cause si il/elle a plus de 13 ans :.....

Autorisation de diffusion à titre gracieux PUBLIC MINEUR / Emission «Personne n’y avait pensé ! »

mobile, I-mode, etc.) et par tous réseaux de communication électronique notamment « catch up TV », sur réseaux sociaux (tels que Twitter et/ou Facebook) etc., diffusion d’extraits etc.;

- exploitation par voie télématique et téléphonique comprenant notamment les supports Audiotel, SMS, MMS, i-mode, services de personnalisation de mobiles (messages vocaux, téléchargements de logos, de sonneries), Wap, etc. et à destination de tout terminal fixe et/ou mobile (et notamment ordinateurs, téléphone mobile, PDA, lecteur de fichiers numériques dont notamment iPod™, Podcast™, etc.);

- exploitation de photographies et, plus généralement, des images issues des Enregistrements (y compris notamment sous forme d’images fixes telles que photographes ou captures d’écrans) sur tous supports graphiques telles que presse-magazine et édition d’ouvrage littéraire et/ou numérique en relation avec le Programme ; sous forme de services dérivés et produits de merchandising physiques (jeux de sociétés, jouets ou œuvres des arts plastiques ou des arts appliqués, objets divers, etc.) et/ou électroniques (sonneries, fonds d’écrans, logos, MMS, etc.) à des fins commerciales et/ou promotionnelles et/ou publicitaires;

- exploitation sur tous supports phonographiques et vidéographiques destinés à la vente, au prêt et à la location au public (vidéocassette, CD, DVD, DVD-HD, Blu-Ray, UMD, CD-Rom, DVD-Rom, mini-disc, etc.) ;

- exploitation des Enregistrements dans une salle ou tout autre lieu réunissant du public (en ce compris exploitation cinématographique des Enregistrements), à titre payant ou non payant, tant dans le secteur commercial que non commercial;

- exploitation des Enregistrements en tout ou partie à toutes fins promotionnelles et/ou publicitaires notamment dans le cadre des bandes annonces et/ou teasers, spot TV, publication de photographes ou de photographies sur support presse-magazine, internet, téléphonie, présentation des activités de la Société, communication corporate, etc. ;

- exploitation des Enregistrements sur tous supports pour les besoins de la communication institutionnelle, corporate et salons professionnels de la Société et/ou du groupe auquel elle appartient et/ou à toute personne physique ou morale qu’elle se substituerait et/ou à laquelle elle transférerait ses droits (en ce compris les diffuseurs et partenaires).

Nous déclarons parfaitement savoir que les Enregistrements pourront être notamment diffusés par extrait au sein du Programme, ainsi que dans tous best-of et/ou making of et/ou dans le cadre d’autres programmes audiovisuels.

Les autorisations de fixation, de reproduction et d’exploitation des Enregistrements sont consenties ci-dessus sans limitation de nombre, en intégralité ou en partie, avec utilisation des images et des sons ensemble ou séparément.

Nous garantissons être titulaire de l’ensemble des droits d’auteur et/ou droits voisins relatifs aux images et/ou photographies et/ou tous autres éléments que nous serions éventuellement amenés à fournir dans le cadre des Enregistrements et/ou du Programme et garantissons à la Société ainsi qu’à toute société qu’elle se substituerait et/ou à laquelle elle transférerait le bénéfice des présentes une exploitation paisible desdites images et/ou photographies et/ou éléments dans le cadre des Enregistrements et/ou du Programme telle que visée aux présentes.

Les déclarations, autorisations et garanties prévues aux présentes sont consenties au profit de la Société ainsi qu’à toute société que cette dernière se substituerait et/ou à laquelle elle transférerait le bénéfice en tout ou partie de ses droits.

Nous déclarons consentir les autorisations de fixation et d’exploitation des Enregistrements, sans limitation de nombre, en intégralité ou en partie, avec utilisation des images et des sons ensemble ou séparément, et ce, pour le monde entier et pour une durée de 30 (trente) ans à compter du jour de la signature de la présente. A l’issue de la durée ci-dessus, nous autorisons d’ores et déjà la Société, ses ayants-droit et cessionnaires à titre gracieux et exclusif à exploiter et/ou faire exploiter les Enregistrements en tout ou partie à des fins de promotion de leurs activités et/ou du groupe auquel ils appartiennent, du Programme ainsi que sous forme d’extraits diffusés notamment dans des programmes audiovisuels, sur tous supports (en ce compris notamment sur tous réseaux de communication électroniques, le site internet de la Société et/ou des diffuseurs et/ou de leurs partenaires), et ce pendant une durée supplémentaire de 5 (cinq) ans renouvelable tacitement une fois.

Nous-mêmes et notre fils/fille sommes parfaitement informés et conscients que les nouvelles technologies et leurs fonctionnalités (telles notamment que téléchargement définitif) sont susceptibles de permettre un stockage et une visualisation des Enregistrements, en tout ou partie, par les utilisateurs postérieurement à cette durée, ce que Nous-mêmes et notre fils/fille admettons et ce que Nous-mêmes et notre fils/fille ne saurons reprocher à la Société, ses ayants-droit et/ou cessionnaires.

Nous-mêmes et notre fils/fille savons et acceptons le fait que la Société reste libre de diffuser, en totalité ou en partie, ou de ne pas diffuser du tous les Enregistrements. Je ne saurai reprocher à la Société la non diffusion totale ou partielle des Enregistrements.

Nous-mêmes et notre fils/fille déclarons savoir que le mode de réalisation, de montage et/ou de diffusion des Enregistrements ou d’extraits des Enregistrements relèvent des seuls décisions et choix éditoriaux de la Société et nous reconnaissons et déclarons que l’ensemble des droits concédés aux présentes ainsi que les exploitations envisagées par la Société notamment sur les nouveaux supports de communication (tels que les téléphones portables, PDA et/ou autres, etc.) nécessiteront entre autres des reformatages et/ou recadrages des Enregistrements ainsi que d’autres modifications nécessitées par des contraintes techniques et/ou graphiques notamment, ce que nous-mêmes et notre fils/fille acceptons. Enfin, nous-mêmes et notre fils/fille reconnaissons et déclarons que de telles adaptations ne portent nullement atteinte au respect et à l’intégrité des Enregistrements. En outre, Nous-mêmes et notre fils/fille déclarons être informés que les Enregistrements peuvent notamment être précédés, interrompus et/ou suivis par des insertions publicitaires, faire l’objet d’incrustation de logos (notamment celui du diffuseur) et bannières d’annonce (notamment « coming next), d’adjonctions de commentaires, bruitages, musiques et, plus généralement, de tout moyen d’habillage des images.

Nous-mêmes et notre fils/fille savons et acceptons le fait que la Société à la libre faculté de transférer le bénéfice des présentes, en totalité ou en partie, à des tiers.

Les Enregistrements ne pourront en aucun cas être utilisés, ou même associés, à tout mode d’exploitation présentant un caractère pornographique ou assimilé, d’incitation à la violence, de comportements délinquants ou de pratiques dangereuses.

Nous-mêmes et notre fils/fille savons et acceptons que les Enregistrements pourront donner lieu à des coupures et/ou des montages et/ou reformatages et/ou recadrages compte tenu des contraintes notamment techniques, éditoriales et/ou graphiques, selon le choix de la Société, ses ayants-droit et/ou cessionnaires, ce que Nous-mêmes et notre fils/fille acceptons sans réserves.

II. CONFIDENTIALITE

Eu égard notamment aux caractéristiques du Programme, au caractère préenregistré du Tournage, à la nécessité d’un programme inédit pour le(s) diffuseur(s) et les téléspectateurs, nous-mêmes et notre fils/fille comprenons l’importance de conserver un caractère strictement confidentiel quant au Programme et à toutes informations relatives au Programme et notamment à son tournage, à sa production, aux diffuseurs et/ou leurs partenaires auxquelles nous-mêmes et notre fils/fille auraient accès et acceptons de nous engager à tenir cette confidentialité.

Initiales des deux parents ou du/des titulaire(s) de l’autorité parentale : /.....
Initiales de leur fils/fille, à l’appréciation des parents et en tout état de cause si il/elle a plus de 13 ans :.....

Autorisation de diffusion à titre gracieux PUBLIC MINEUR / Emission «Personne n’y avait pensé ! »

En conséquence de quoi, Nous-mêmes et notre fils/fille avons pleinement conscience de l’importance d’observer une confidentialité absolue et nous engageons à la plus grande discrétion à l’égard de tous tiers (y compris notamment à l’égard de notre environnement professionnel et/ou familial et/ou amical) quant à la nature et au contenu de tous documents ou contrats de quelque nature que ce soit, qui nous auront été transmis, quant à toutes informations relatives à la Société, ses partenaires et plus généralement quant aux informations concernant le Programme, sa production et sa diffusion, auxquelles nous aurions eu accès directement ou indirectement et que la Société n’aurait pas décidé de prendre l’initiative de divulguer au public volontairement et de façon expresse. Ces obligations demeureront en vigueur pendant toute la durée de première diffusion du Programme et pendant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de fin de première diffusion du Programme.

III. AUTRES DISPOSITIONS

Nous-mêmes et notre fils/fille reconnaissons et déclarons que tous les Enregistrements sont la propriété exclusive de la Société. Nous-mêmes et notre fils/fille savons, en conséquence, que nous ne sommes en aucun cas habilité(e) à faire une quelconque exploitation commerciale ou non du Programme et/ou de ses éléments constitutifs et/ou dérivés. Nous-mêmes et notre fils/fille avons pleinement conscience qu’une telle exploitation non autorisée par la Société porterait un grave préjudice à la Société, ses ayants-droit et cessionnaires que nous devrions assumer.

Conformément à la réglementation et à la législation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, notamment aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ainsi qu’aux dispositions de la Loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, nous-mêmes et notre fils/fille consentons expressément au traitement et à la conservation par la Société des informations à caractère nominatif et/ou personnel nous concernant et/ou concernant notre fils/fille que nous-mêmes et/ou notre fils/fille communiquons et/ou communiquerons à cette dernière dans le cadre de la présente autorisation de diffusion et de son exécution contractuelle.

Nous-mêmes et notre fils/fille acceptons que la Société, en sa qualité de responsable de traitement, conserve ces informations pendant la durée des droits consentis aux présentes, pour les finalités de reproduction et d’exploitation de l’image de l’image de notre fils/fille au sein du Programme et de paisible exploitation de ce dernier par la Société, ses cessionnaires et/ou partenaires.

Nous et notre fils/fille sommes informés de nos droits notamment d’accès, de limitation, d’opposition, de rectification, de portabilité et d’effacement concernant lesdites informations que nous pouvons exercer auprès de la Société sur simple demande écrite, signée et accompagnée de la photocopie d’un titre d’identité portant notre signature, par courrier simple adressé à : ENDEMOLSHINE PRODUCTION - Délégué à la Protection des Données - 10, rue Waldeck Rochet, Bâtiment 521 - 93300 Aubervilliers ; ou par email adressé à l’adresse suivante : dpo@endemolshine.fr. Le Délégué à la Protection des Données disposera d’un délai d’un (1) mois à compter de la réception de chaque demande pour y répondre.

En cas de contestation, nous pouvons également former une réclamation auprès de la CNIL dont les coordonnées figurent à l’adresse suivante : <http://www.cnil.fr>.

Nous sommes enfin informés que la politique de la Société relative à la protection des données à caractère personnel est disponible à l’adresse suivante: www.endemolshine.fr.

Nous-même et notre fils/fille reconnaissons et acceptons que la Société pourra, sans être tenue à aucune indemnité à mon égard, transférer, céder, rétrocéder, concéder en tout ou en partie à titre temporaire ou définitif tout ou partie des bénéfices, droits et obligations résultant de la présente autorisation à tout tiers français ou étranger de son choix ou associer tout tiers à leur exercice notamment dans le cadre d’un accord de coproduction.

Nous-mêmes et notre fils/fille confirmons être libres de consentir les autorisations ci-dessus sans contrevenir à des droits consentis à des tiers. En conséquence de quoi, Nous-mêmes et notre fils/fille garantissons la Société et/ou toute société qu’elle se substituerait contre tous recours qu’un tiers pourrait engager à son encontre du fait de la réalisation et/ou de l’utilisation des Enregistrements. La Société pourra transférer le bénéfice des présentes en tout ou partie à toute personne physique ou morale de son choix. La diffusion du Programme pourra avoir lieu sur toutes chaînes de télévision et/ou tout autre réseau et support notamment presse magazine, au choix de la Société, leur identité ne constituant pas un élément essentiel des autorisations que Nous-mêmes et notre fils/fille acceptons de consentir aux présentes.

Nous-mêmes et notre fils/fille savons que la Société n’est nullement tenue de produire et/ou de diffuser les Enregistrements et nous ne pourrions reprocher à la Société une annulation et/ou une interruption du Programme et/ou la non-diffusion totale ou partielle des Enregistrements.

Nous certifions avoir fourni des informations exactes concernant les signataires des présentes et être les titulaires de l’autorité parentale. Nous déclarons et garantissons que tous les titulaires de l’autorité parentale de notre fils/fille ont bien signé le présent document.

LA PRESENTE AUTORISATION DOIT ETRE PARAPHEE SUR CHAQUE PAGE ET SIGNEE, APRES QUE LE LECTEUR EN A PRIS CONNAISSANCE DANS SON INTEGRALITE.

Fait à _____ (LIEU DE SIGNATURE)
Le/...../..... (DATE DE SIGNATURE)

Signatures :

M..... Mme..... M. Melle (fils/fille).....

**Tous les titulaires de l’autorité parentale signent comme représentants légaux de l’enfant mineur.
L’enfant mineur pourvu de discernement apposera également sa signature (à l’appréciation des parents compte tenu de la connaissance qu’ils ont de leur fils/fille et, en tout état de cause à partir de 13 ans).
Si le père ou la mère biologique n’était pas titulaire de l’autorité parentale, et en cas d’existence d’un autre titulaire de l’autorité parentale, le préciser impérativement et faire signer ce titulaire.**

**Initiales des deux parents ou du/des titulaire(s) de l’autorité parentale : /.....
Initiales de leur fils/fille, à l’appréciation des parents et en tout état de cause si il/elle a plus de 13 ans :.....**

ANNEXE 1 - Charte relative à la participation de mineurs à des émissions de télévision

Aux termes de sa délibération du 17 avril 2007, le CSA a demandé aux services de télévision français que la participation de mineurs à leurs émissions soit encadrée par une charte.

Afin de prendre en compte la sensibilité et la vulnérabilité particulières des mineurs et respecter la personne de l'enfant, il convient de porter une attention particulière tant à l'image qui est donnée du mineur du fait de sa participation à une émission de télévision qu'aux conditions dans lesquelles le mineur est accueilli pour participer à une émission.

Le fondement et l'application de la charte reposent sur le respect des principes de liberté d'expression et d'information tels que consacrés, notamment, par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et tels qu'interprétés par les juridictions.

A ce titre, il est rappelé que la protection des droits de la personnalité, tel que le droit à l'image, peut céder devant les nécessités de l'information.

1) Champ d'application de la charte

La présente charte s'applique aux émissions accueillant des mineurs autres que les œuvres de fiction cinématographiques et audiovisuelles. Elle est annexée aux autorisations signées par les titulaires de l'autorité parentale.

2) La participation des mineurs à une émission télévisée :

Le ou les titulaires de l'autorité parentale et le mineur doivent avoir connaissance du thème de l'émission, de son objet et, dans la mesure du possible, de son titre lorsqu'ils donnent leur consentement à la participation du mineur.

Afin de préserver l'épanouissement physique, mental, moral et affectif des mineurs, le traitement de leurs témoignages - tout en restant fidèle au concept de l'émission télévisée ou à sa ligne éditoriale tels que préalablement précisés au mineur et aux titulaires de l'autorité parentale - doit éviter la dramatisation ou la dérision.

L'intervention d'un mineur dans le cadre d'une émission de télévision ne doit pas nuire à son avenir et doit préserver ses perspectives d'épanouissement personnel. A cet effet, la participation du mineur à une émission de télévision ne doit pas le réduire aux difficultés qu'il rencontre dans le cours de sa vie.

La chaîne se réserve le droit, si elle l'estime nécessaire, de préserver l'anonymat des enfants dans leur propre intérêt.

A l'issue du tournage, le ou les titulaires de l'autorité parentale peuvent s'opposer à la diffusion du témoignage de leur enfant.

Toutefois, conformément à la jurisprudence, la rétractation ne doit pas revêtir un caractère abusif. Il appartiendra aux parents de justifier d'une modification substantielle, par la chaîne ou le producteur, de la finalité visée dans l'autorisation qu'ils ont donnée. La chaîne ou le producteur pourront également accéder aux demandes qu'ils estiment pertinentes de la part des familles faisant valoir une modification substantielle de leur situation personnelle.

3) Les conditions d'accueil de l'enfant

(a) Les locaux où se déroulent les tournages des émissions de plateaux doivent répondre aux normes d'hygiène et de sécurité.

Le mineur doit être accompagné d'au moins un des titulaires de l'autorité parentale ou d'un adulte mandaté par écrit par les titulaires de l'autorité parentale.

(b) Le mineur doit pouvoir disposer de périodes de repos et bénéficier des conditions matérielles lui permettant de se reposer.

(c) Dans le cadre des émissions télévisées nécessitant plusieurs jours de tournage à l'extérieur du domicile du mineur :

- les mineurs doivent bénéficier de conditions de vie normale pendant toute la durée de la captation du programme.

- il doit être désigné un adulte présent à tout moment du tournage qui est l'interlocuteur référent du mineur.